

INTERVIEW Depuis le 1er janvier 2024, avec l'arrivée de Régine Laurence, directrice adjointe, la MSA POITOU s'est vue confier, par la Caisse centrale de mutualité sociale agricole, la mission nationale de coordination des caisses ultra marines.

La MSA POITOU exporte son savoir-faire **outre-mer**

Quelles sont les caisses ultramarines, dont vous avez la charge au sein de la MSA Poitou ?

Régine Laurence : Nous sommes présents en tant que régime de protection sociale des exploitants agricoles dans six sur douze des territoires ultramarins que compte notre République. L'organisation des organismes de sécurité sociale y est différente selon leur régime juridique.

En Martinique, Guadeloupe, Guyane et à la Réunion, qui composent la catégorie des départements et régions d'outre-mer (DROM), des caisses générales de sécurité sociale (CGSS) gèrent l'ensemble de la population du régime général à laquelle sont intégrés les salariés agricoles. Nous y trouvons une branche particulière pour gérer les prestations et cotisations des exploitants, à côté des branches maladie, vieillesse et recouvrement des cotisations.

Quel en est le fonctionnement ?

R. L. : Ces CGSS sont organisées un peu comme les MSA car elles couvrent l'ensemble de la protection sociale, à l'exception des prestations familiales qui sont confiées à des CAF.



Régine Laurence

À Mayotte, l'organisation voulue par l'État est différente : la gestion des exploitants agricoles a été confiée par les pouvoirs publics à la MSA d'Armorique en 2015.

Une particularité sur Saint-Barthélemy

Il y a enfin Saint-Barthélemy, île des petites Antilles qui entre dans la catégorie des collectivités d'outre-mer : l'État y a choisi de confier à la Caisse de MSA POITOU la gestion de la Caisse de prévoyance sociale (CPS), qui assure l'ensemble de la protection sociale (y compris les prestations familiales) pour la quasi-totalité de la population, salariés du régime général, travailleurs indépendants et exploitants agricoles.

Toutes les activités sont réalisées depuis Poitiers avec l'appui sur place de salariés de la



Sur l'île antillaise de Saint-Barthélemy, l'État a confié à la Caisse de MSA POITOU la gestion de la Caisse de prévoyance sociale (CPS) pour la quasi-totalité de la population.

collectivité de Saint-Barthélemy, financés par la Sécurité Sociale.

Quels sont vos champs de compétences au sein de ces CGSS ?

R. L. : Mon rôle est d'assurer la coordination des activités qui nous ont été confiées dans ces territoires. Nous devons rendre des comptes aux ministères.

Dans les CGSS, nous devons mettre en place un accompagnement particulier pour suivre la bonne mise en œuvre de la législation parfois spécifique des exploitants agricoles, mais aussi le déploiement de nos outils informatiques.

Nous avons mis en place depuis de nombreuses années un système d'appui à ces caisses par les MSA de l'hexagone. La MSA POITOU est ainsi caisse référente pour les caisses de la Guadeloupe

et de la Martinique en plus d'être la caisse de gestion pour Saint-Barthélemy. Les caisses référentes interviennent aussi en appui à la formation.

Quels sont vos principaux dossiers et chantiers ?

R. L. : À mon arrivée sur ce poste j'ai créé un comité de pilotage national avec les directeurs représentant chaque métier à la CCMSA, les directeurs de ces caisses ultra marines et les agents de direction des caisses référentes MSA (Poitou, Armorique et Midi-Pyrénées Sud). Nous travaillons particulièrement en ce moment sur l'organisation de la branche agricole dans ces caisses, et la déclinaison de la politique de l'action sanitaire et sociale. Il est important de mieux connaître les problématiques spécifiques de ces territoires pour permettre aux exploitants agricoles de bénéficier

d'une action sanitaire et sociale adaptée. Les mesures de prévention tant sur le volet santé que sur les risques professionnels font aussi partie de nos dossiers, comme la prise en charge des conséquences du Chlordécone (insecticide utilisé dans les bananeraies) par exemple.

Je travaille également avec la mission de coordination des Outre-Mer pilotée par la Caisse nationale d'assurance maladie où nous retrouvons toutes les caisses nationales et la CCMSA pour définir nos actions communes et rationaliser les efforts et dépenses.

Je peux citer les derniers travaux qui ont abouti à la signature des contrats pluriannuels de gestion unique et la réflexion en cours pour aller vers une enquête de satisfaction commune.

Quelles sont les avancées récentes ?

R. L. : Nous travaillons en continu avec le ministère de l'agriculture pour faire évoluer la législation. Les dernières mesures portées par la MSA ont permis de faire inscrire dans les textes la création de postes de contrôleurs spécifiques pour la branche agricole.

Des travaux sont en cours sur le mode de calcul des cotisations qui n'est pas encore sur le revenu : une évolution importante qui devrait entraîner des conséquences positives sur le niveau des retraites.

MSA POITOU

CV

À LA MSA DEPUIS 40 ANS

Fille d'agriculteurs, Régine Laurence débute à la MSA en 1983 au service des cotisations. À la sortie de l'École Nationale de Sécurité Sociale, qui forme les futurs agents de direction, elle se retrouve dans les Pyrénées-Atlantiques, à la caisse sud Aquitaine où elle sera nommée à son premier poste de directrice comptable et financière.

Son intervention en Tunisie, à partir de 2014, pour accompagner sur les volets comptables et sur la gouvernance d'un organisme national de sécurité sociale, confirmera à ses yeux la nécessité de développer une protection sociale suffisamment aboutie pour contribuer à la paix sociale.

En 2016, elle est nommée directrice comptable et financière du régime agricole de la caisse centrale de MSA. C'est une mission lourde mais passionnante : veiller à la bonne gestion des 28 milliards de prestations versées chaque année à l'ensemble des assurés, en lien avec les ministères de tutelle, valider les comptes des caisses et autres organismes rattachés (56 au total), combiner l'ensemble de ces comptes pour obtenir la certification des comptes, indispensable à la pérennité du régime. 2024, nouveau défi : elle rejoint la MSA POITOU pour assurer le suivi des caisses ultra-marines et participer au développement de partenariats à l'international.

RÉGINE LAURENCE, UN MOT SUR LE CAMBODGE ?

■ « J'ai commencé à travailler sur ce projet en 2022. Le GRET, une ONG présente au Cambodge depuis plus de 20 ans, nous avait sollicités pour présenter notre modèle de protection sociale aux représentants de la caisse nationale de sécurité sociale du Cambodge. Il y a aujourd'hui au Cambodge une réelle volonté de mettre en place les fondements d'une sécurité sociale au profit du monde agricole et rural. C'est d'autant plus important que 30 % de la population gravite autour des activités agricoles. »

■ « Une convention nationale a été signée avec cette ONG en septembre 2023. Fin mars 2024, une délégation cambodgienne, notamment composée du secrétaire d'État au travail et à la

formation professionnelle, ainsi que du directeur par intérim de leur organisme national de Sécurité Sociale, est venue en France découvrir notre organisation, notre guichet unique, nos bases fondamentales que sont la solidarité et le mutualisme. »

■ « Les trois jours qu'ils ont passé à Poitiers à découvrir tous les services, à rencontrer notre président Jean-Marie Gautier, des administrateurs, et des représentants de la chambre d'agriculture les ont convaincus de la nécessité de poursuivre leur réflexion en y incluant la proximité et le guichet unique. Ils ont montré un intérêt particulier pour la prévention des risques professionnels et ce point pourrait être un sujet sur lequel nous travaillerons lors de notre déplacement au Cambodge en novembre. »